

CPD 58 – EXPLICATION DE POSITION

LE 11 AVRIL 2025

Madame la Présidente,

Nous souhaitons remercier la Présidence et le Bureau de la Commission pour leurs efforts dans la recherche d'un consensus et vous assurer de notre engagement au sein de la Commission.

Trente et un ans après l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la Population et le Développement, et en dépit des progrès accomplis, la pleine réalisation du Programme d'action est grevée par les atteintes portées aux droits des femmes et des filles, par la recrudescence inquiétante des violences sexuelles et fondées sur le genre - en particulier dans les conflits ou urgences sanitaires - par une mortalité maternelle stagnante, et par de lourdes inégalités économiques et sociales.

Dans ce contexte, la France souhaite formuler, en sa capacité nationale, trois remarques.

D'abord, les droits et santé sexuels et reproductifs, dont le droit à l'avortement, conditionnent l'accès au développement pour les femmes et les filles. Pour la France, ces droits sont la condition de l'égalité de genre : ils donnent aux femmes la maîtrise de leur corps, la possibilité d'un choix, et favorisent ainsi leur autonomisation. C'est une question de santé publique plus qu'urgente, qui concerne l'ensemble des Etats ayant participé aux débats de cette semaine : sans une intégration de ces droits dans les soins de santé primaires, particulièrement dans l'accès à des services de santé maternelle et infantile de qualité, nous n'atteindrons pas la couverture santé universelle. Il est de notre responsabilité collective de rester engagés dans la promotion et la prévention de la santé des femmes et des filles. Nous regrettons à ce titre que les négociations n'aient pas abordé la question de la fourniture de services de santé sexuelle et reproductive dans les situations humanitaires et de crise, et réaffirmons la nécessité de maintenir ces services essentiels pour toutes les personnes, quel que soit le contexte.

Ensuite, et comme l'a fait avant nous la Pologne au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres, nous regrettons que l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable soient remis en cause : ils représentent une boussole stratégique indispensable pour que personne ne soit laissé de côté. Ces objectifs ne seront atteints sans nous assurer que tous et toutes, et surtout les femmes, les adolescents et adolescentes peuvent exercer leurs droits et avoir accès à des services de santé et d'éducation tout au long de leur vie.

Enfin, ces combats doivent être menés en lien étroit avec la société civile, notamment féministe qu'il convient de soutenir. Celles-ci sont les gardiennes d'un monde dans lequel chaque individu est en mesure de faire des choix libres et éclairés concernant sa santé et sa vie sexuelles et reproductive, à l'abri de la discrimination, de la coercition et de la violence.

Nous regrettons, au lendemain du trentième anniversaire de la Conférence du Caire, qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur un document final pour la 58ème session de la Commission de la population et du développement.

Pour sa part, mon pays continuera, à travers sa diplomatie féministe, de porter avec exigence ces combats dans toutes les enceintes.

Je vous remercie./.